

**PROLONGEMENT DE LA FRANCILIENNE
DE MERY-SUR-OISE A ORGEVAL**

TRACE DIRECT DANS UN FUSEAU SUD-EST

TRACE *BLEU* (*HERBLAY-FORET*)

PRESENTATION GENERALE

DEFINITION

Le **Tracé Bleu** ou **Tracé Herblay-Forêt**, d'une longueur de **23 km**, est composé de la combinaison des 2 tronçons suivants :

- **Nord 2** (12,5 km).
Ce tronçon est la partie de la voie nouvelle comprise entre Méry-sur-Oise (A115xRN184) et la RN184 au Nord de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, qui contourne par l'Est Pierrelaye, passe à l'Ouest d'Herblay et traverse la Seine au lieu-dit du Gaillon.
- **Sud 2** (10,5 km).
Ce tronçon est la partie de la voie nouvelle comprise la RN184 au Nord de la forêt de Saint-Germain-en-Laye et l'échangeur d'Orgeval. Il passe en grande partie sous la forêt de Saint-Germain-en-Laye et comprend une partie parallèle à l'autoroute A14.

*

Il relie donc Méry-sur-Oise (A115xRN184) à Orgeval (A13xA14) en passant par Herblay et sous la forêt de Saint-Germain-en-Laye.

COMMUNES ET POPULATIONS CONCERNEES

Les 14 communes concernées ou susceptibles d'être concernées par le **Tracé Bleu** sont les suivantes :

- 6 dans le département du **Val-d'Oise** :
 - Beauchamp ;
 - Bessancourt ;
 - Frépillon ;
 - Herblay ;
 - Méry-sur-Oise ;
 - Pierrelaye.
- 8 dans le département des **Yvelines** :
 - Achères ;
 - Aigremont ;
 - Chamboourcy ;
 - Conflans-Sainte-Honorine ;
 - Orgeval ;
 - Poissy ;
 - Saint-Germain-en-Laye ;
 - Villennes-sur-Seine.

*

Si la population totale (recensement de 1999) de ces 14 communes est de **200 000 habitants**, la population qui se trouve dans une bande d'étude de 1 km (500 m de part et d'autre de l'axe du tronçon) n'est que de **15 650 habitants**, soit environ **7,8 %** de la population totale.

DESCRIPTION SOMMAIRE

Du Nord au Sud, le **Tracé Bleu** :

- Prend son origine à l'échangeur de Méry-sur-Oise (A115xRN184).
- Contourne Pierrelaye par l'Est, avant de franchir l'autoroute A15.
- Passe entre Herblay et Conflans-Sainte-Honorine.
- Franchit la Seine au niveau du coteau de Gaillon.
Le franchissement du coteau de Gaillon se fait par une tranchée couverte de 600 m dont l'extrémité Nord se situe au niveau de la voie ferrée Paris-Conflans.
Cette tranchée couverte se poursuit par le viaduc de franchissement de la Seine (400 m), dont les 200 premiers mètres sont couverts.
- Traverse le parc agricole de la station d'épuration d'Achères et la Plaine d'Achères.
Dans la continuité du viaduc sur la Seine, cette traversée, qui se trouve dans la zone d'expansion des crues de la Seine, se fait par un viaduc bas d'environ 1 100 m de longueur.
- Passe sous la forêt de Saint-Germain-en-Laye.
Ce passage, sur une longueur de 6,5 km, se fait soit en tunnel.

- Se raccorde, à l'Ouest de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, à l'autoroute A14 et double celle-ci, sur 2 km, jusqu'à l'échangeur d'Orgeval (A13x14).
Le doublement de l'autoroute A14 se fait, sur 2 km, par des collectrices à 2x3 voies.
Celles-ci comportent des parties couvertes aux mêmes endroits que celles de l'autoroute A14 actuelle.
- Se raccorde finalement avec l'autoroute A13 à l'échangeur d'Orgeval (A13x14).
Vers Paris via les bretelles à créer entre A14, Paris et A13, Paris, et vers la province via l'autoroute A14 existante.
Les bretelles à créer entre A14, Paris et A13, Paris sont à 2 voies et ont environ 0,8 km de longueur.
Par l'autoroute A14, ce tracé peut aussi se raccorder à la voirie locale, dont notamment la RD13.

ROLE

Le **Tracé Bleu** relie Méry-sur-Oise à Orgeval en desservant :

- Plusieurs agglomérations et pôles d'urbanisation.
Il s'agit de Pierrelaye, Beauchamp, Herblay, Conflans-Sainte-Honorine, Achères et Poissy.
- Divers pôles d'activités.
Ce sont notamment, au Nord les divers pôles d'activités implantés le long de la RD14 entre Pierrelaye et Beauchamp, et au Sud les usines Peugeot situées entre Achères et Poissy.

LONGUEUR

Le **Tracé Bleu** a une **longueur de 23 kilomètres**.

Cette longueur se décompose comme suit :

- 6,5 km en tunnel.
Sous la forêt de Saint-Germain-en-Laye.
- 1,2 km en tranchée couverte.
0,6 km sous le coteau du Gaillon à Herblay.
0,6 km sur les collectrices de doublement de l'autoroute A14.
- 0,2 km en viaduc couvert.
Partie du viaduc sur la Seine au Sud de la tranchée couverte du Gaillon à Herblay.
- 1,3 km en viaduc non couvert.
0,2 km pour la partie du viaduc sur la Seine au Sud de la tranchée couverte du Gaillon à Herblay.
1,1 km pour, dans la Plaine d'Achères, le viaduc d'accès au précédent.
- 10,9 km en section courante et en déblai.
- 2,9 km en section courante et au sol ou en remblai.

PROFIL EN TRAVERS

Le **Tracé Bleu** a un profil en travers de 2x2 voies élargissable à 2x3 voies.

POINTS D'ECHANGES

Le **Tracé Bleu** a des points d'échange avec les voies suivantes :

- L'autoroute A115 et la RN184 à Méry-sur-Oise.
- La future voie d'accès au Parc d'activités des Béthunes de Saint-Ouen-l'Aumône.
- La RD14 à Pierrelaye.
- L'autoroute A15 à Pierrelaye.
- La RD48 à Herblay.
- La RN184 et la RD30 au Nord de la Forêt de Saint-Germain-en-Laye.
- La RD308 dans la Forêt de Saint-Germain-en-Laye.
- L'autoroute A14 à l'extrémité Sud-Ouest de la Forêt de Saint-Germain-en-Laye.
- L'autoroute A13 et la voirie locale à Orgeval.

*

Les échangeurs retenus permettent de desservir quasi-directement les principaux pôles d'urbanisation ou d'activités rencontrés entre Méry-sur-Oise et Orgeval :

- parc d'activités des Béthunes à Saint-Ouen-l'Aumône ;
- agglomérations de Pierrelaye, Herblay et Conflans-Sainte-Honorine ;
- zones d'activités et d'urbanisation nouvelle d'Achères ;
- usines Peugeot-Talbot de Poissy.

Ils ne permettent par contre qu'une desserte indirecte de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et de la Boucle de Chanteloup.

L'échangeur de Méry-sur-Oise assure les liaisons entre A104 Sud et l'ensemble des zones :

- Nord (L'Isle-Adam, A16...) ;
- Est (Taverny, le Nord des Hauts-de-Seine, Paris...).

L'échangeur d'Orgeval assure les liaisons entre A104 Nord et l'ensemble des zones :

- Est (Saint-Germain-en-Laye, les Hauts de-Seine, Paris...) ;
- Sud (Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Essonne...) ;
- Ouest (la Vallée de la Seine, Mantes...).

PEAGE

Dans le cas où le présent **Tracé Bleu** serait une autoroute à péage, celui-ci, de type « ouvert » comporterait des barrières en pleine voie et des barrières sur certaines entrées et sorties.

*

Ainsi, on pourrait avoir :

- une barrière en pleine voie au niveau de l'autoroute A15 ;
- des barrières sur les bretelles de l'échangeur avec l'autoroute A15 afin de différencier le montant du péage entre les usagers passant au niveau de l'autoroute A15 de ceux entrant ou sortant à cet endroit ;
- des barrières sur les bretelles Sud de l'échangeur avec la RD48 ;
- une barrière en pleine voie avant l'entrée dans la partie couverte de la Forêt de Saint-Germain-en-Laye ;
- des barrières sur les bretelles Sud de l'échangeur situé au Nord de la Forêt de Saint-Germain-en-Laye.

Ce système permet d'assurer des trajets gratuits pour certains trafics locaux entre le Parc d'activités des Béthunes et l'extrémité Nord du projet.

Il permet également de moduler le péage et notamment de ne pas pénaliser certains mouvements, ce qui aurait pour conséquence de dissuader des usagers qui utiliseraient alors le réseau local.

ESTIMATION

Aux conditions économiques actuelles, le **Tracé Bleu** est estimé à environ **2 100 M€** (soit un prix moyen de l'ordre de **91,5 M€/km**).

POINTS SINGULIERS

Les points singuliers (difficultés techniques particulières, complexité d'aménagement, importance de l'ouvrage prévu, sensibilité du site...) du **Tracé Bleu** sont les suivants :

- L'échangeur avec l'autoroute A115 et la RN184 à Méry-sur-Oise.
- Les échanges avec l'autoroute A15 et la 11^e avenue à Herblay.
- Le passage du coteau de Gaillon.
- Le franchissement de la Seine au Sud de Gaillon.
- Le passage dans la plaine d'Achères.
- L'échangeur avec la RN184 et la RD30 au Nord de la forêt de Saint-Germain-en-Laye.
- La traversée de la forêt de Saint-Germain-en-Laye.
- Le raccordement à l'autoroute A14 au Sud de la forêt de Saint-Germain-en-Laye.
- Le doublement de l'autoroute A14.
- Le raccordement à l'autoroute A13 à l'échangeur d'Orgeval.

Ils feront en temps opportun l'objet d'études détaillées particulières.

INSERTION DANS L'ENVIRONNEMENT

Le projet du **Tracé Bleu** prévoit plusieurs mesures destinées à insérer au mieux la voie routière dans son environnement et à réduire, voire supprimer, les nuisances occasionnées, en particulier sonores.

Du Nord au Sud, les principales de ces mesures sont les suivantes :

- Une tranchée couverte de 600 m sous le coteau du Gaillon à Herblay.
- Une partie couverte de 200 m, au Sud de la tranchée couverte du Gaillon, sur le viaduc de franchissement de la Seine et de ses abords.
- Un tunnel de 6 500 m sous la forêt de Saint-Germain-en-Laye.
- Des parties couvertes sur une longueur de 600 m sur les collectrices à l'autoroute A14.

En outre sont prévues d'importantes protections phoniques classiques : écrans et buttes de terre.

Tronçon NORD 2



Tronçon SUD 2

